

CALUIRE-ET-CUIRE (Rhône)

 Section AN n°148-149-150-245

Opération Montessus Ouest

Plan d'échange avec la VILLE

Echelle: 0.002p.m.

 0 5 10 15 20m

: Projet fourni par BABYLONE AVENUE

 : Emprise des gares souterraines

 Coordonnées : LAMBERT II (Zone centrale)

Volumes appartenant à la VILLE et cédés à l'OPAC DU RHÔNE :

Désignation	Identification	Arrière V	Nouveau V	Superficie
Vite de Coeur (Volumes 2 et 3) et l'EDOU s'arrêtent sur le accès AN 150	(61)	-	-	40m ²
Vite de Coeur (Volumes 3 et 4) et modification de l'EDOU s'arrêtent sur le parcelle AN 149	(62)	-	-	113m ²
Vite de Coeur (Volumes 4 et 5) et modification de l'EDOU s'arrêtent sur le parcelle AN 149	(63)	-	-	110m ²
Vite de Coeur (Volumes 6 et 7) et modification de l'EDOU s'arrêtent sur le parcelle AN 149	(64)	-	-	20m ²
Vite de Coeur (Volumes 7 et 8) et modification de l'EDOU s'arrêtent sur le parcelle AN 149	(65)	-	-	8m ²
Vite de Coeur (Volumes 4 et 5) et modification de l'EDOU s'arrêtent sur le parcelle AN 150	(66)	-	-	30m ²
Vite de Coeur (Volumes 3 et 4) et modification de l'EDOU s'arrêtent sur le parcelle AN 150	(67)	-	-	141m ²

Totale : 462m²

Parcelles et Volumes appartenant à l'OPAC DU RHÔNE et cédés à la VILLE :

Désignation	Identification	Arrière V	Nouveau V	Superficie
OPAC du Rhône	(B1)	AN 245	AN 222 ^{1/2}	125m ²
OPAC du Rhône	(B2)	AN 245	AN 221 ^{1/2}	70m ²
OPAC du Rhône (Volumes 3, 4 et 7 de l'EDOU de la galerie)	(B3)	-	-	1012m ²
OPAC du Rhône	(B4)	AN 245	AN 222 ^{1/2}	872m ²
OPAC du Rhône	(B5)	AN 245	AN 221 ^{1/2}	288m ²

Totale : 2368m²

(1) emprise issue de la répartition des volumes n° 15334 établie le 14 novembre 2014, en vertu de l'adoption.

Plan de plan final en 2009 par le
 Cabinet TERRAUD, GARNIER & CO



CALUIRE-ET-CUIRE (Rhône)

Section AN

Opération Montessus
Rues BRANLY, PANLEVE, PASTEUR

Etat Descriptif de Division en Volumes Représentation planimétrique des volumes

Sol et Sursol

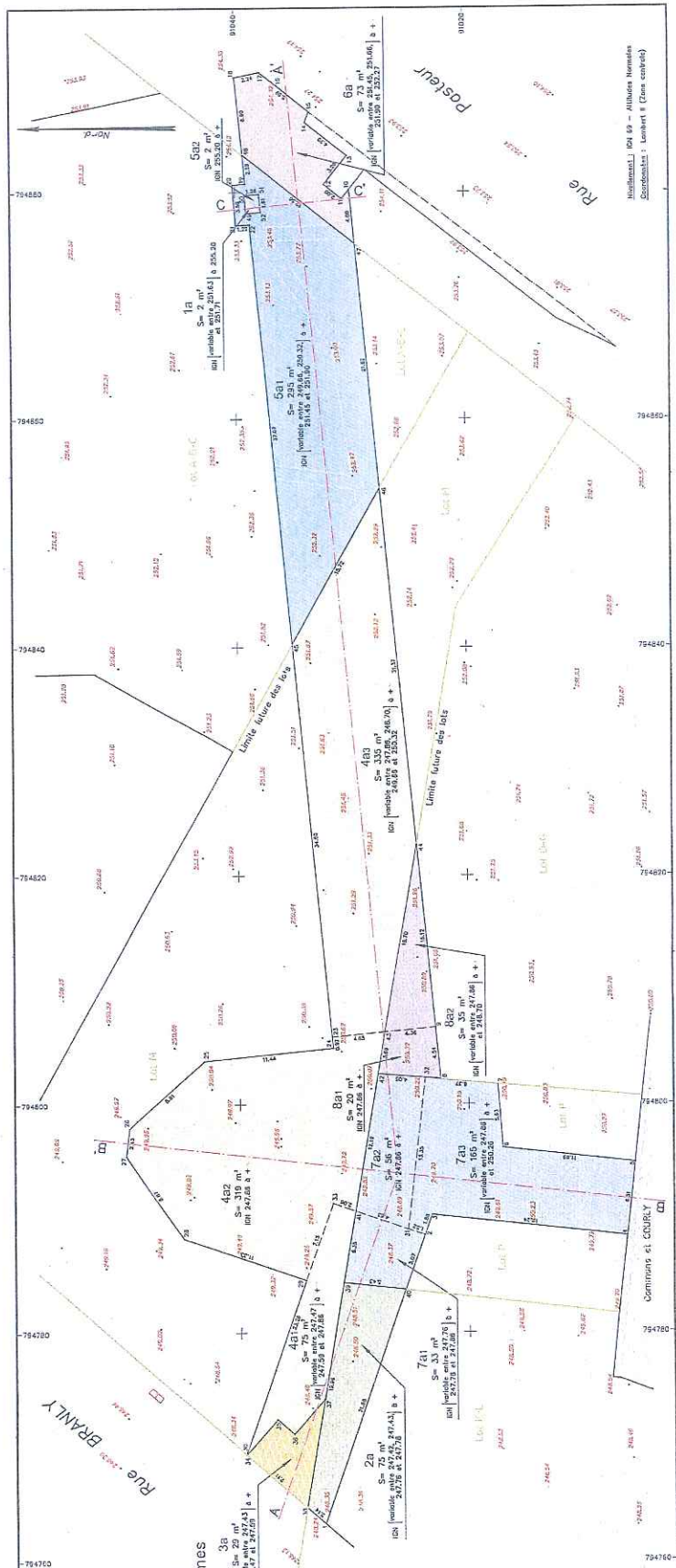
Echelle : 0.005p.m.
0 1 2 4 8 9 16 m

LEGENDE

- Volume 1 : Coédific existantes
- Volume 2 : prédictés de l'OPAC de Rhône, à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.
- Volume 3 : prédictés de l'OPAC de Rhône, à édifier à la commune et à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.
- Volume 4 : prédictés de l'OPAC de Rhône, à édifier à la commune et à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.
- Volume 5 : prédictés de l'OPAC de Rhône, à édifier à la commune et à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.
- Volume 6 : prédictés de l'OPAC de Rhône, à édifier à la commune et à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.
- Volume 7 : prédictés de l'OPAC de Rhône, à édifier à la commune et à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.
- Volume B : prédictés de l'OPAC de Rhône, à restituer au sol et à l'édifier sur le sol.

----- Limite de fraction de volume

----- Plus exact à partir des ronds topographiques établis le 3/10/2013 par le Cabinet Frenaud & associés



CABINET FRENAUD & ASSOCIÉS
Géomètres-Experts
21 rue Saint-Etienne L'Yon
69600 CHIRAZ
RÉF: C105/17/L, le 13 novembre 2013 modifié le 14 mai 2014

Installations ION 99 - Antennes Numériques
Secteur 101 - Lorient 1 (Zon centre)